À LA DÉCOUVERTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE NATIONALE

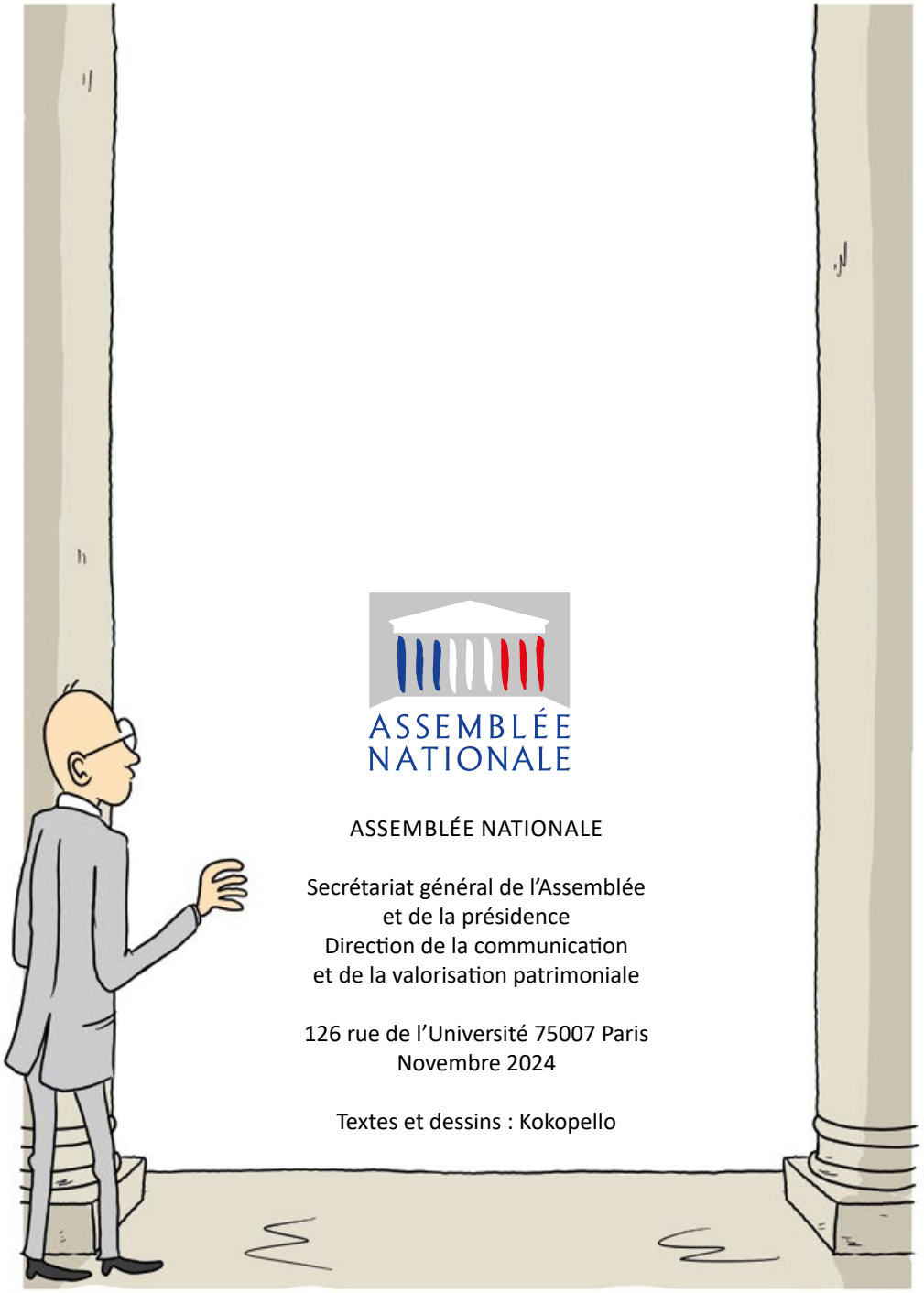

ASSEMBLÉE NATIONALE

ASSEMBLÉE NATIONALE

Secrétariat général de l'Assemblée
et de la présidence
Direction de la communication
et de la valorisation patrimoniale

126 rue de l'Université 75007 Paris
Novembre 2024

Textes et dessins : Kokopello

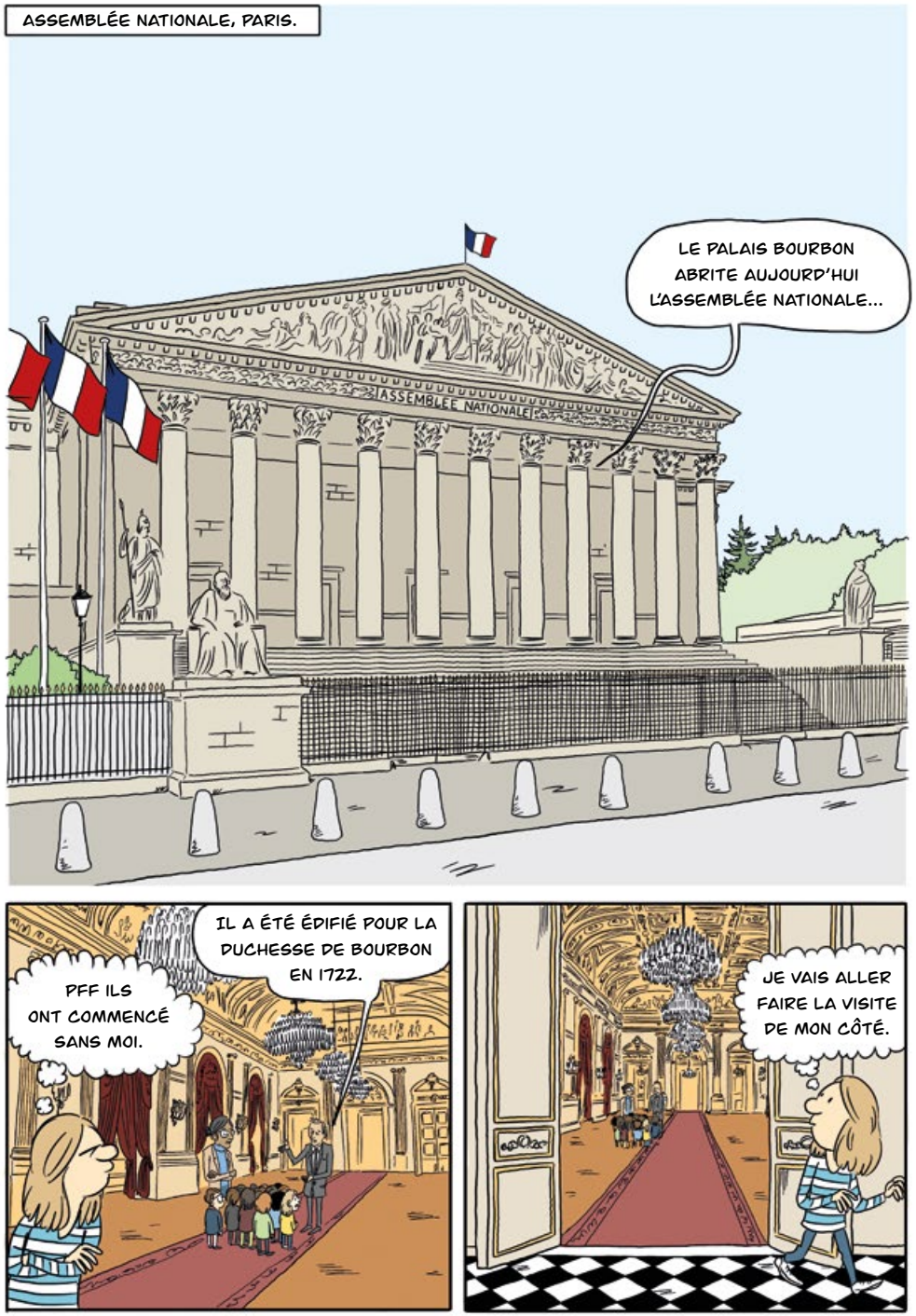

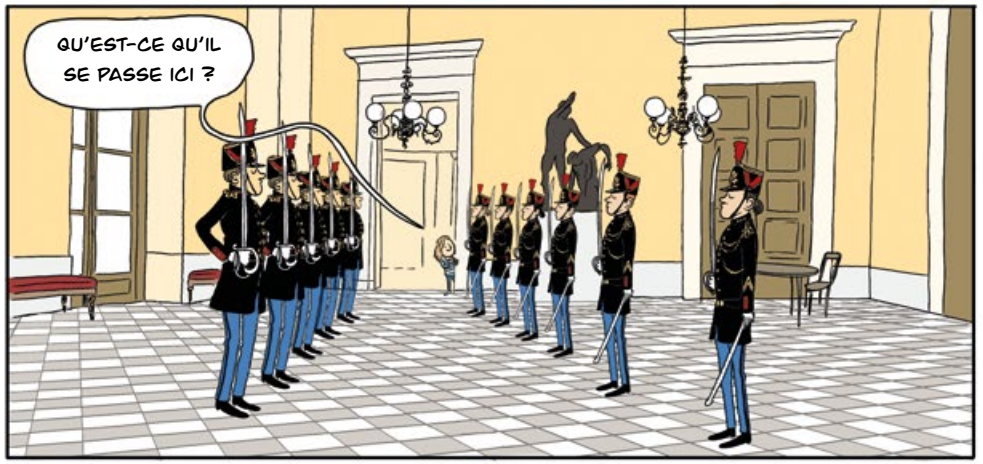
QU'EST-CE QU'IL SE PASSE ICI ?

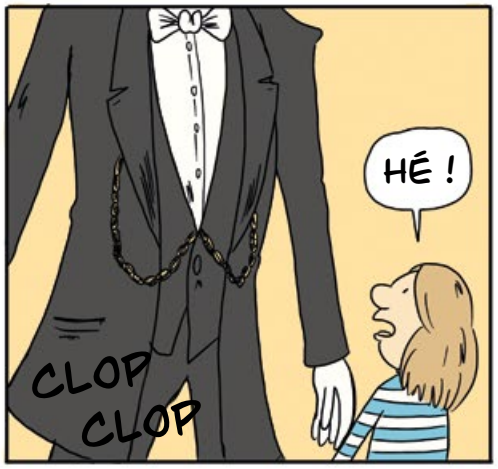
HÉ !
CLOP CLOP

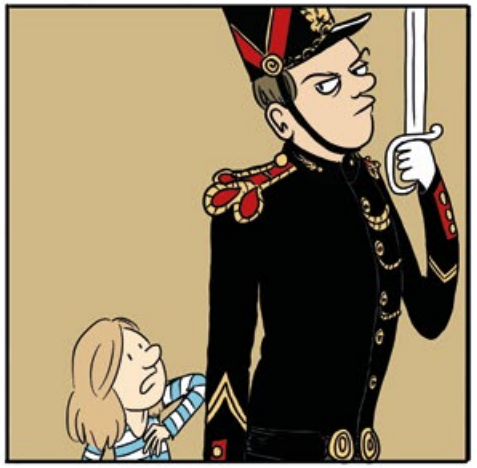

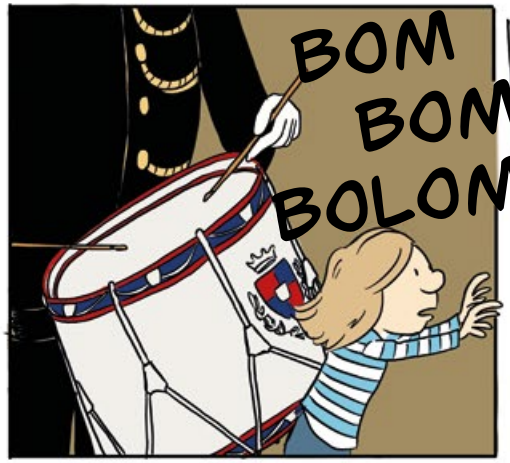
BOM BOM BOLOM

JE PEUX SAVOIR CE QUE TU FAIS LÀ ?

J'ÉTAIS AVEC MA CLASSE ET JE ME SUIS PERDUE...
PUIS J'AI CROISÉ DES GENS AVEC DES SABRES !
MMMMH...

LES PERSONNES AVEC DES SABRES COMME TU DIS SONT DES GARDES RÉPUBLICAINS, ILS FORMENT UNE HAIE D'HONNEUR QUAND LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ENTRE EN SÉANCE.
BOM BOM

CETTE CÉRÉMONIE SYMBOLISE LA SOUMISSION DE LA FORCE ARMÉE AU POUVOIR POLITIQUE.
LA SONNERIE VIENT DE RETENTIR, ELLE ANNONCE LE DÉBUT DE LA SÉANCE.

DRRIIING
JE VAIS T'AIDER À RETROUVER TA CLASSE, C'EST GRAND ICI.
TU POURRAIS TE PERDRE.

NOUS SOMMES ARRIVÉS DANS LE SALON DES MARIANNES.
ELLE EST UN DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE !
ELLE S'APPELLE COMME MOI !

MARIANNE ALORS ?
MOI C'EST VICTOR, JE M'OCCUPE DES VISITES ICI.
D'ACCORD VICTOR !

L'ASSEMBLÉE NATIONALE EST LE LIEU OÙ SIÈGENT LES DÉPUTÉS. ILS SONT ÉLUS AU SUFFRAGE UNIVERSEL TOUS LES CINQ ANS LORS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

CHAQUE DÉPUTÉ EST ÉLU DANS UNE CIRCONSCRIPTION QUI RÉUNIT ENVIRON 100 000 HABITANTS.

IL Y EN A BEAUCOUP !

577 AU TOTAL.

AVEC LES DÉPARTEMENTS, RÉGIONS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE MER

TOUS LES FRANÇAIS SONT REPRÉSENTÉS, PARTOUT OÙ ILS SE TROUVENT...

DE LA BRETAGNE À LA POLYNÉSIE...

MÊME SI UN JOUR TU DÉMÉNAGES À L'ÉTRANGER, EN ESPAGNE PAR EXEMPLE, TU AURAS AUSSI LE DROIT DE VOTER POUR UN DÉPUTÉ.

OLÉ !

TOUT CITOYEN FRANÇAIS PEUT SE PRÉSENTER EN TANT QUE DÉPUTÉ. IL FAUT POUR CELA AVOIR AU MINIMUM 18 ANS.

MES AFFICHES !

VOTEZ HÉLÈNE PETITPAS

UNE FOIS ÉLU, IL ÉLABORE ET VOTE LA LOI ET CONTRÔLE L' ACTION DU GOUVERNEMENT.

HOP !

ÇA VEUT DIRE QU'ILS RENCONTRENT LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ?

OUI PARFOIS, MAIS PAS QUE...

IL EST UN REPRÉSENTANT DU PEUPLE FRANÇAIS ET DOIT ÊTRE À L'ÉCOUTE DES HABITANTS DE SA CIRCONSCRIPTION.

PEUT-ÊTRE PAS POUR TOUT NON PLUS !

ALORS VOILÀ, J'AI ENCORE PERDU MES LUNETTES.

ELLES SONT SUR VOTRE NEZ MONSIEUR GLOTON.

AH ?

REGARDE, VOICI LE BUREAU DE POSTE DE L'ASSEMBLÉE. CHAQUE JOUR, LES DÉPUTÉS REÇOIVENT DES DIZAINES DE LETTRES DE LEURS CONCITOYENS.

D'ACCORD VICTOR, MAIS CONCRÈTEMENT, ÇA SERT À QUOI UN DÉPUTÉ ?

À FAIRE LA LOI D'ABORD ! LES DÉPUTÉS PEUVENT ÉCRIRE DES PROPOSITIONS DE LOI...

VOYONS, VOYONS...

OU MÊME SOUMETTRE DES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER UN PROJET DE LOI DÉPOSÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

ÇA OUI...

LÀ NON, ON CHANGE !

Projet de loi

ET C'EST SOUVENT EN CIRCONSCRIPTION, AUPRÈS DES CITOYENS, QUE LA LOI TROUVE SON ORIGINE.

IL FAUDRAIT MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS EN LIGNE.

JE PEUX RÉDIGER UN TEXTE EN CE SENS.

VOUS N'AURIEZ PAS VU MES LUNETTES ?

UNE FOIS LA PROPOSITION DE LOI RÉDIGÉE, LE DÉPUTÉ LA SOUMET AU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE.

ET HOP !

PROPOSITION DE LOI DE MME HÉLÈNE PETITPAS.

L'EXAMEN DE LA PROPOSITION DE LOI COMMENCE DANS LES COMMISSIONS.

CHAQUE TEXTE DE LOI PASSE D'ABORD DANS L'UNE DES HUIT COMMISSIONS PERMANENTES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. IL EST UNE PREMIÈRE FOIS MODIFIÉ PUIS VOTÉ.

NOUS PASSONS À L'EXAMEN DE LA PROPOSITION DE LOI DE MME PETITPAS, VISANT À MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS EN LIGNE.

?

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

CULTURE ET ÉDUCATION

DÉFENSE NATIONALE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

FINANCES

LOIS

AFFAIRES SOCIALES

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

CHAQUE COMMISSION RÉUNIT ENVIRON 70 DÉPUTÉS. ILS SE SPÉCIALISENT AINSI DANS UN DOMAINE ALLANT DE LA DÉFENSE À LA SANTÉ.

ET IL N'Y A PAS JEUX VIDÉO ?

SI, À LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES !

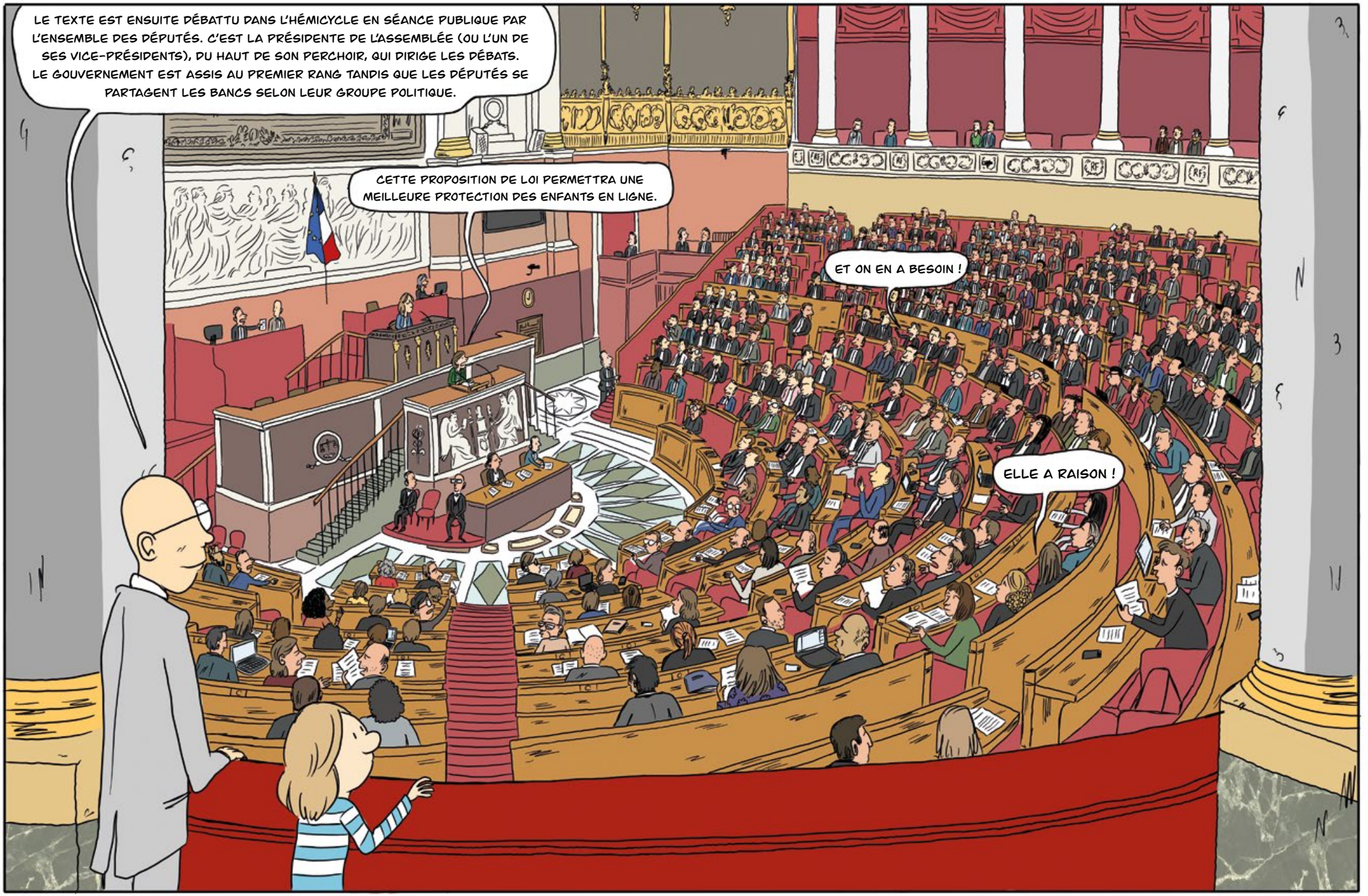
LE TEXTE EST ENSUITE DÉBATTU DANS L'HÉMICYCLE EN SÉANCE PUBLIQUE PAR L'ENSEMBLE DES DÉPUTÉS. C'EST LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE (OU L'UN DE SES VICE-PRÉSIDENTS), DU HAUT DE SON PERCHOIR, QUI DIRIGE LES DÉBATS. LE GOUVERNEMENT EST ASSIS AU PREMIER RANG TANDIS QUE LES DÉPUTÉS SE PARTAGENT LES BANCS SELON LEUR GROUPE POLITIQUE.
CETTE PROPOSITION DE LOI PERMETTRA UNE MEILLEURE PROTECTION DES ENFANTS EN LIGNE.
ET ON EN A BESOIN !
ELLE A RAISON !

AVANT CHAQUE VOTE, LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DEMANDE L'AVIS DE LA COMMISSION CONCERNÉE PUIS CELLE DU GOUVERNEMENT.
LE GOUVERNEMENT S'EN REMET À LA SAGESSE DE L'ASSEMBLÉE.

C'EST AU TOUR DE L'OPPOSITION DE PRENDRE LA PAROLE.
JE M'OPPOSE À CETTE PROPOSITION DE LOI, C'EST AUX PARENTS DE SURVEILLER L'UTILISATION D'INTERNET PAR LES ENFANTS ET NON À LA LOI.

LE VOTE EST EFFECTUÉ PRINCIPALEMENT À MAIN LEVÉE.
QUI EST POUR ?

QUI EST CONTRE ?
AH BON ?
OUI.

LA PROPOSITION DE LOI EST ADOPTÉE.
BRAVO CHÈRE COLLÈGUE !

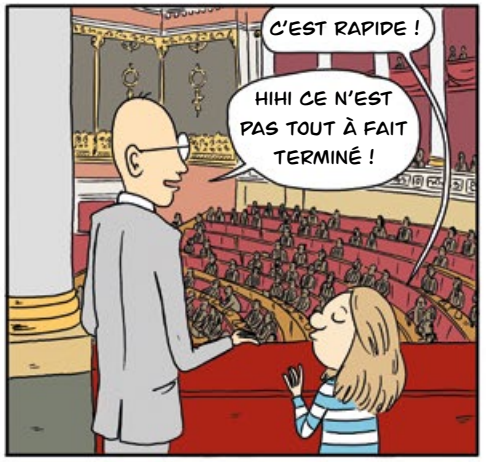
C'EST RAPIDE !
HIHI CE N'EST PAS TOUT À FAIT TERMINÉ !

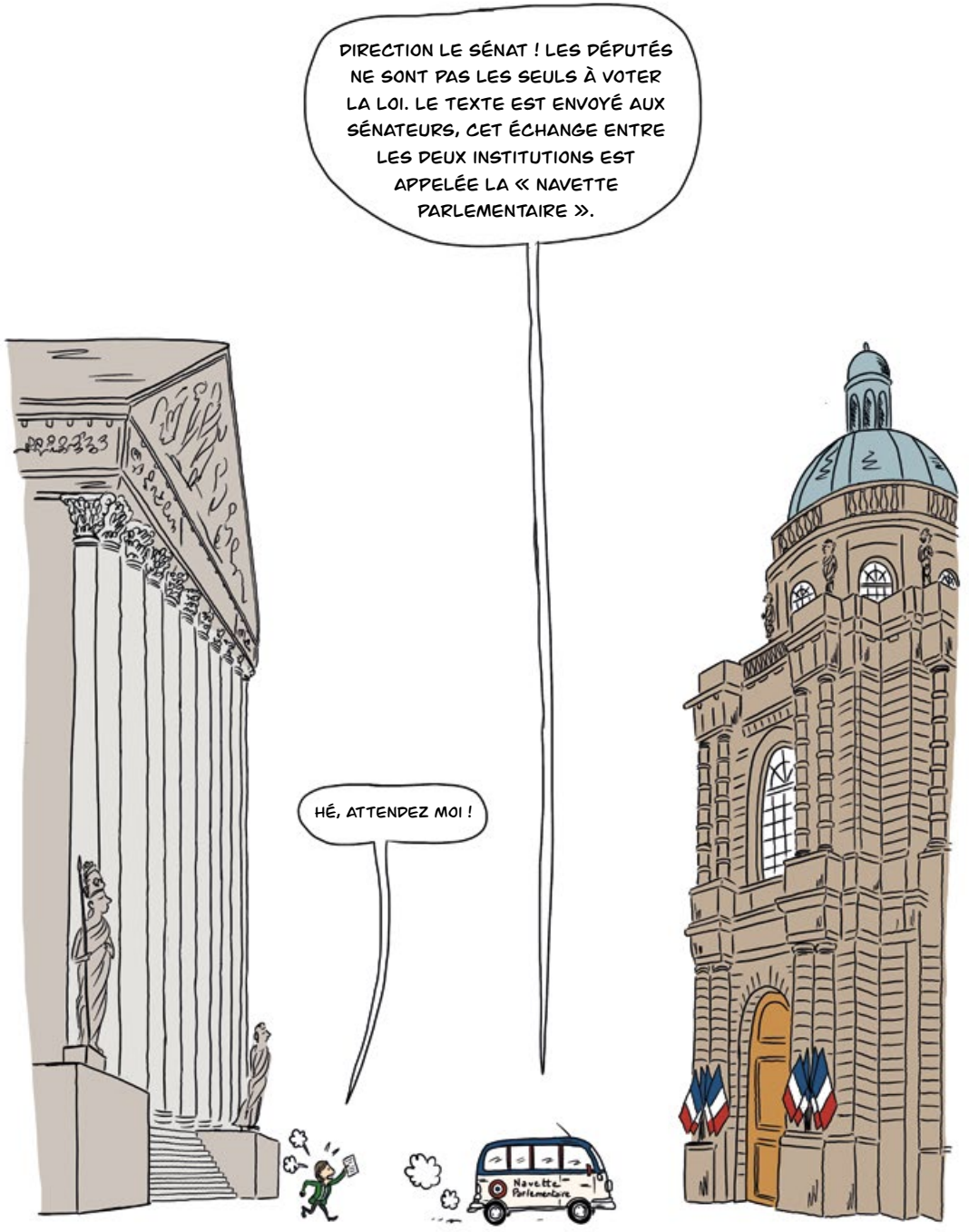
DIRECTION LE SÉNAT ! LES DÉPUTÉS NE SONT PAS LES SEULS À VOTER LA LOI. LE TEXTE EST ENVOYÉ AUX SÉNATEURS, CET ÉCHANGE ENTRE LES DEUX INSTITUTIONS EST APPELÉE LA « NAVETTE PARLEMENTAIRE ».
HÉ, ATTENDEZ MOI !
Navette Parlementaire

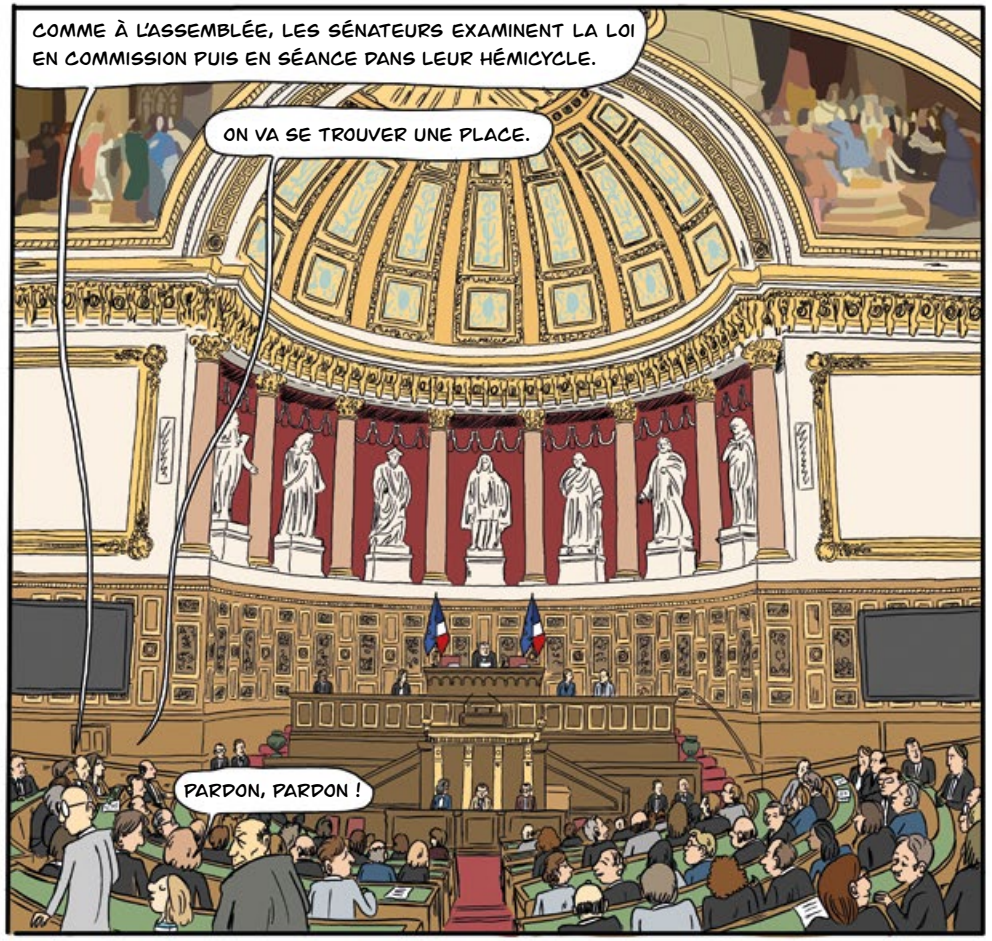
COMME À L'ASSEMBLÉE, LES SÉNATEURS EXAMINENT LA LOI EN COMMISSION PUIS EN SÉANCE DANS LEUR HÉMICYCLE.
ON VA SE TROUVER UNE PLACE.
PARDON, PARDON !

LES SÉNATEURS VOTENT LE MÊME TEXTE DE LOI QUE LES DÉPUTÉS.
ET S'ILS NE SE METTENT PAS D'ACCORD ?
CHHHH

DANS CE CAS, LE TEXTE REPREND SA NAVETTE VERS L'ASSEMBLÉE.
ON VA DEVOIR REPASSER...

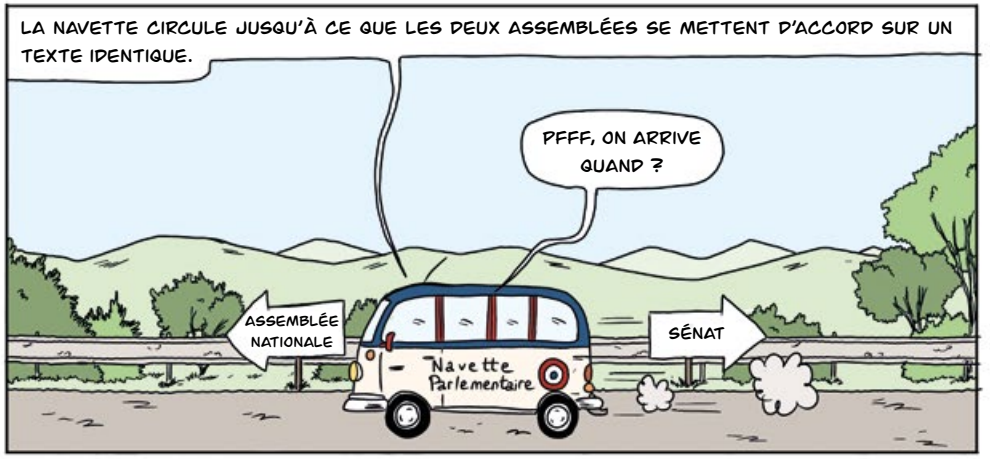
LA NAVETTE CIRCULE JUSQU'À CE QUE LES DEUX ASSEMBLÉES SE METTENT D'ACCORD SUR UN TEXTE IDENTIQUE.
PFFF, ON ARRIVE QUAND ?
ASSEMBLÉE NATIONALE
Navette Parlementaire
SÉNAT

LE GOUVERNEMENT PEUT TOUTEFOIS, S'IL LE SOUHAITE, INTERROMPRE LA NAVETTE ET PROVOQUER LA RÉUNION D'UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE COMPOSÉE DE 7 DÉPUTÉS ET DE 7 SÉNATEURS CHARGÉE DE TROUVER UN COMPROMIS. SANS ACCORD, LE DERNIER MOT REVIENT À L'ASSEMBLÉE.
C'EST D'ACCORD.

LA LOI EST ENSUITE PROMULGUÉE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE...
BON, JE SIGNE OÙ ?

... PUIS PUBLIÉE AU JOURNAL OFFICIEL.
C'EST LÀ !
JOURNAL OFFICIEL

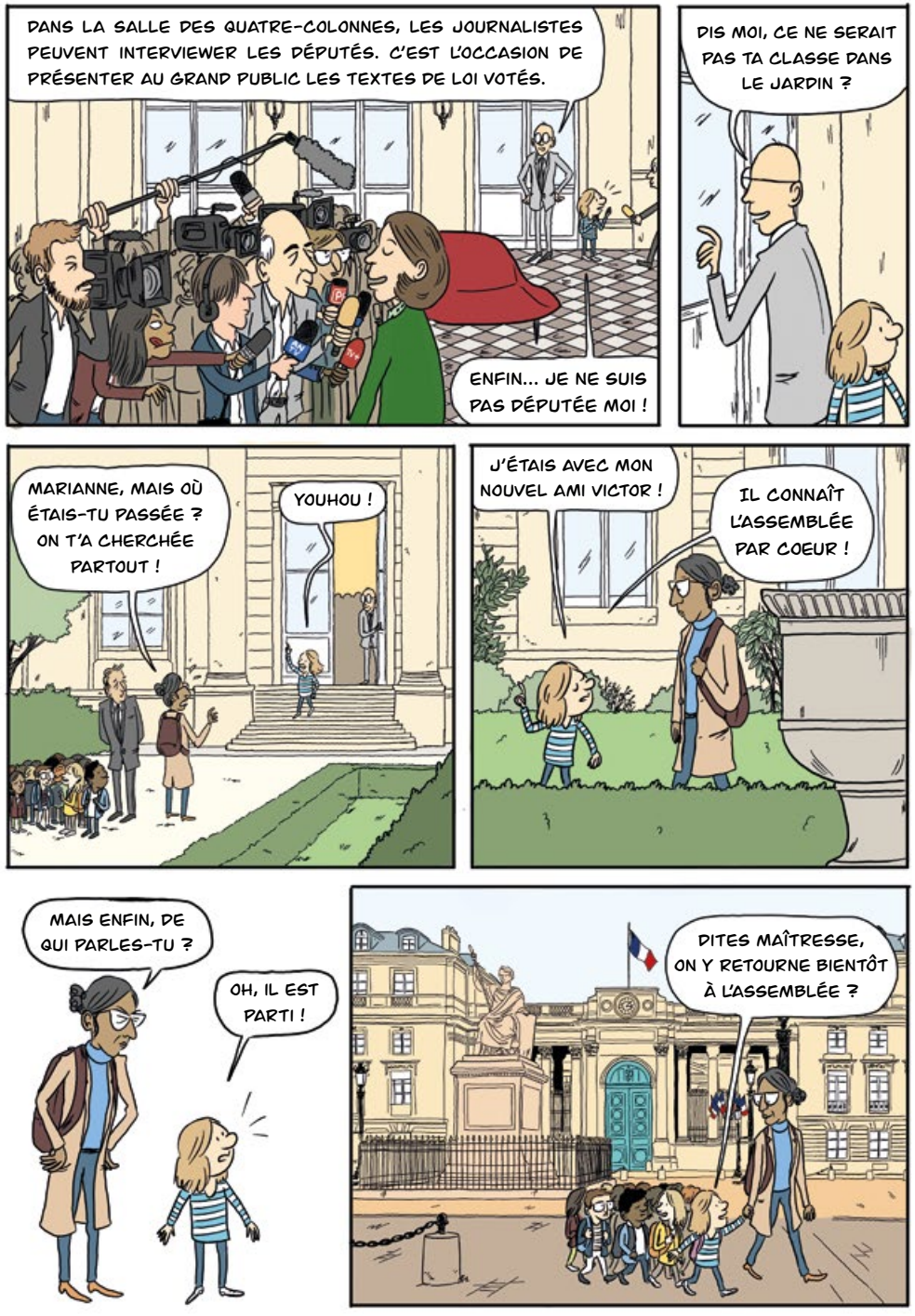

LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE :

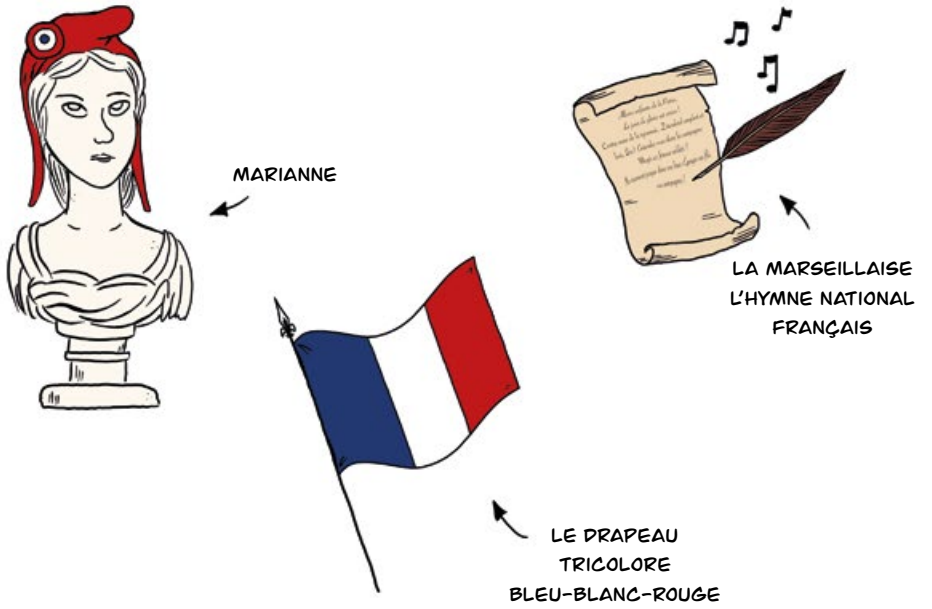

LES INSIGNES OFFICIELS DES DÉPUTÉS :

LE PETIT LEXIQUE DU PARLEMENTAIRE

AMENDEMENT

Proposition de modification d'un projet ou d'une proposition de loi soumise au vote des parlementaires. L'amendement supprime ou modifie un article du projet ou de la proposition, ou ajoute un nouvel article.

CIRCONSCRIPTION

Partie du territoire national qui sert de cadre à l'élection de chaque député. Il y a donc autant de circonscriptions que de députés, soit 577. Onze d'entre elles représentent les Français habitant à l'étranger.

GOUVERNEMENT

Le Premier ministre, chef du Gouvernement, est nommé par le Président de la République. À son tour, il choisit les ministres avec lesquels il forme le Gouvernement. Les ministres défendent les projets de loi devant les députés. Le Gouvernement est responsable devant l'Assemblée qui peut le censurer.

GROUPE POLITIQUE

Un groupe rassemble des députés qui ont des affinités politiques. Les groupes correspondent, en général, aux partis politiques.

JOURNAL OFFICIEL

Le Journal Officiel de la République française publie toutes les décisions de l'État qui s'imposent aux citoyens. C'est ainsi qu'une loi votée par l'Assemblée et le Sénat doit être publiée au Journal Officiel pour être applicable.

NAVETTE

Allers-retours d'un projet ou d'une proposition de loi entre l'Assemblée et le Sénat, jusqu'à l'adoption par les deux assemblées d'un texte identique.

PARLEMENT DES ENFANTS

Tous les ans, des classes de toutes les circonscriptions rédigent des propositions de loi sur un thème donné. Les classes finalistes, sélectionnées par un jury, sont invitées à l'Assemblée nationale et la classe lauréate est désignée par l'ensemble des classes participantes.

PROJET DE LOI

Texte proposé par le Gouvernement pour appliquer sa politique et soumis au vote de l'Assemblée et du Sénat. S'il est adopté, il devient une loi.

PROPOSITION DE LOI

Texte proposé par les députés, ou par les sénateurs, pour créer ou modifier une loi, qui peut être soumis au vote de l'Assemblée et du Sénat. Si elle est adoptée, elle devient une loi.

SÉANCE PUBLIQUE

Réunion des députés dans l'hémicycle, qui constitue le moment le plus solennel de la vie de l'Assemblée. C'est au cours de la séance publique que les lois sont adoptées. Le compte rendu des débats est publié au Journal officiel. La séance publique est retransmise sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Toute personne peut assister à la séance publique.

VOTE

Les décisions de l'Assemblée résultent du vote des députés. Certains votes donnent lieu à des scrutins publics : chaque député vote alors à sa place, à l'aide d'un boîtier électronique qui permet de savoir qui a voté pour, contre, ou qui s'est abstenu.

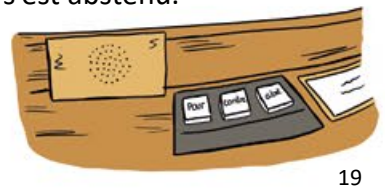

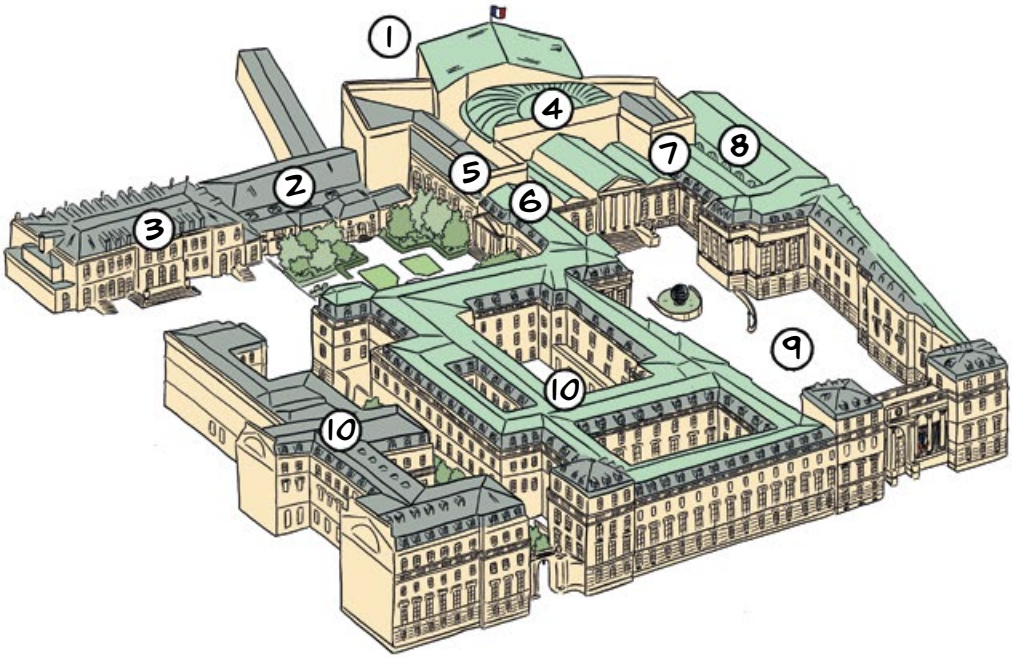

1. COLONNADE COTÉ SEINE
2. GALERIE DES FÊTES
3. HÔTEL DE LASSAY
4. HÉMICYCLE
5. SALLE DES PAS-PERDUS
6. SALLE DES QUATRE-COLONNES
7. SALON DES MARIANNES
8. BIBLIOTHÈQUE
9. COUR D'HONNEUR
10. BUREAUX